

Organisation
internationale
du Travail

Le POINT sur SafeWork

Près de 2 millions d'hommes et de femmes meurent chaque année des suites d'accidents ou de maladies liés au travail. On dénombre tous les ans de l'ordre de 270 millions d'accidents du travail et 160 millions de cas de maladies professionnelles.

L'OIT n'a jamais accepté qu'accidents et maladies soient considérés comme des «risques du métier». L'efficacité de la prévention est incontestable. Si, au cours du XX^e siècle, le nombre des blessures graves a notablement diminué dans les pays industrialisés, cette baisse est due en large partie aux réels progrès réalisés pour rendre plus salubres et plus sûrs les lieux de travail. Il faut maintenant s'attacher à faire bénéficier de cet enseignement les travailleurs du monde entier.

L'expérience a montré qu'une solide culture de la sécurité est bénéfique pour les travailleurs, pour les employeurs, pour l'Etat. Diverses techniques de prévention se sont ainsi révélées aussi efficaces pour éviter les accidents sur les lieux de travail que pour améliorer la rentabilité des entreprises. Les normes de sécurité rigoureuses en vigueur aujourd'hui dans certains pays résultent directement de politiques à long terme ayant favorisé le dialogue social tripartite, la négociation collective entre syndicats et employeurs, et l'élaboration de législations efficaces en matière de sécurité et de santé à l'application desquelles veille une inspection du travail dotée de solides moyens.

L'année 2004 marque le vingtième anniversaire de l'une des pires catastrophes chimiques que le monde ait jamais connue. Deux mille cinq cents personnes ont trouvé la mort et plus de 200 000 ont été blessées en l'espace de quelques heures à la suite d'une fuite de gaz dans une usine de pesticides à Bhopal, au centre de l'Inde. Les ouvriers de l'usine n'ont pas été les seules victimes; leurs familles, leur voisinage, des communautés entières ont souffert. Cela doit nous rappeler l'impérieuse nécessité de créer une culture de la sécurité mobilisant la participation des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour empêcher qu'une telle tragédie ne se reproduise.

Statistiques clés

- D'après les estimations du BIT, 5 000 personnes meurent en moyenne chaque jour des suites de maladies ou d'accidents liés au travail.
- Chaque année, environ 270 millions de travailleurs sont victimes d'accidents du travail (mortels ou non) et 160 millions sont atteints de maladies professionnelles. Dans un tiers de ces cas, la maladie entraîne la perte de quatre jours de travail, voire davantage.
- Quatre pour cent du produit intérieur brut mondial (1 251 353 millions de dollars) sont perdus en raison des coûts qu'engendrent les accidents, les décès et les maladies liés au travail, une perte due aux journées d'absence, aux traitements médicaux ainsi qu'aux prestations d'invalidité et de survivants devant être versées.
- La baisse du PIB résultant du coût des décès et des maladies liés au travail est 20 fois supérieure au montant total de l'aide publique en faveur des pays en développement.
- Chaque année, près de 350 000 personnes trouvent la mort dans des accidents sur leur lieu de travail. Cinquante pour cent de ces décès se produisent dans le secteur de l'agriculture qui occupe la moitié de la main-d'œuvre mondiale.
- Chaque année, 22 000 enfants trouvent la mort dans des accidents sur leur lieu de travail.
- Les produits toxiques tuent tous les ans 440 000 travailleurs. L'amiante à lui seul provoque la mort d'une centaine de milliers de personnes.
- On estime que 10 pour cent de l'ensemble des cancers de la peau sont imputables à une exposition à des substances toxiques sur le lieu de travail.
- Aux Etats-Unis, en 2002, près de 2 millions de personnes ont été victimes de violence au travail. Au Royaume-Uni, 1,7 pour cent de la population active (357 000 travailleurs) a été victime d'une ou plusieurs agressions sur le lieu de travail.
- Trente-sept pour cent des mineurs d'Amérique latine souffrent de silicose (une maladie pulmonaire mortelle causée par l'inhalation de poussières de silice) et ce chiffre atteint les 50 pour cent chez les mineurs de plus de 50 ans.
- En Inde, 54,6 pour cent des travailleurs des usines de fabrication de crayons d'ardoise et 36,2 pour cent des tailleurs de pierre sont atteints de silicose.

Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail

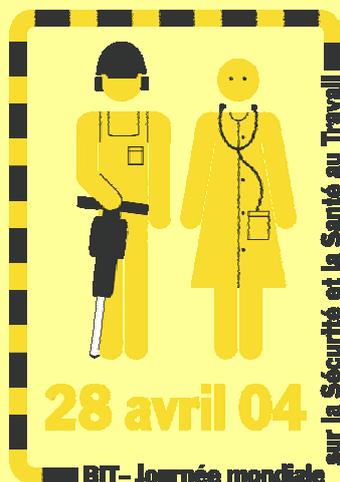
Chaque année, le 28 avril, le mouvement syndical mondial commémore les victimes d'accidents et de maladies liés au travail. En 2003, l'OIT a adopté cette date pour célébrer la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, mettant l'accent sur la promotion d'une culture de la sécurité et de la santé professionnelles dans le monde entier, en tirant parti de ce qui fait traditionnellement la force de l'Organisation, à savoir le tripartisme et le dialogue social.

En 2004, la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail est axée sur trois des nombreux domaines dont se préoccupe l'OIT, à savoir les risques chimiques, la violence sur le lieu de travail et les maladies pulmonaires professionnelles.

– Les produits chimiques toxiques représentent un grave danger pour les travailleurs. La diffusion d'informations sur leur utilisation, leur manutention et leur stockage corrects est un élément clé de la prévention des accidents et des maladies qu'ils peuvent causer. Consciente de ce fait, l'OIT a pris des mesures pour rendre facilement accessibles des sources d'informations permettant de protéger les travailleurs du monde entier, telles que le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques toxiques.

– La violence sur le lieu de travail, sans être un phénomène nouveau, n'a été que récemment reconnue comme un danger potentiel pour la santé et la productivité des travailleurs. L'OIT a adopté un recueil de directives pratiques sur la violence au travail qui fournit aux gouvernements, employeurs et travailleurs un outil de prévention contre ce problème.

– Les centaines de milliers de décès résultant de maladies pulmonaires causées par l'inhalation de poussières chargées d'amiante, de silice ou d'autres substances toxiques sont d'autant plus tragiques qu'ils ne sont pas inévitables. Des mesures adéquates prises par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs peuvent faire une grande différence. L'OIT offre à la fois un cadre permettant de prendre des mesures dans ce domaine ainsi que des informations pratiques et des formations.



Le rôle de l'OIT

L'Organisation internationale du Travail a été fondée pour assurer à chacun le droit de travailler dans le respect de sa liberté, de sa dignité et de sa sécurité – ce qui inclut le droit de travailler dans un environnement sûr et salubre. L'OIT a adopté une approche intégrée visant à harmoniser l'ensemble de ses moyens d'action, notamment l'élaboration de normes, de codes et de directives, la coopération technique et internationale, l'analyse statistique et la diffusion d'informations afin de permettre aux Etats Membres de mettre en œuvre plus efficacement des mesures visant à protéger la sécurité et la santé des travailleurs.

Une culture de la sécurité au travail intègre toutes les valeurs, tous les systèmes et pratiques de gestion, les principes participatifs ainsi que les comportements de nature à créer sur le lieu de travail un environnement sûr et salubre. La convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, est un instrument de nature à favoriser une culture de la sécurité et de la santé au travail.

Si c'est dès la prime enfance que l'on doit inculquer les principes d'une culture de la sécurité, c'est au niveau de l'entreprise que doit commencer la prévention efficace des accidents et maladies du travail. La prévention exige la participation des gouvernements et des organisations de travailleurs et d'employeurs. La mise en œuvre de mesures d'organisation du travail, la formation et l'information des travailleurs ainsi que les activités d'inspection sont des outils importants pour promouvoir une culture de la sécurité et de la santé. Les entreprises ayant adopté des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail ont de bons résultats en termes de sécurité et de productivité. Pour leur part, les inspecteurs du travail ont un rôle clé à jouer. 130 Etats Membres ont ratifié la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, ce qui en fait l'un des instruments les plus ratifiés de l'OIT.

Les principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail offrent un outil puissant pour développer une culture de la sécurité et de la santé durable au niveau de l'entreprise et des mécanismes permettant d'améliorer en permanence le milieu de travail.

Normes de l'OIT

L'OIT a élaboré plus de 70 conventions et recommandations liées aux questions de sécurité et de santé. Elle a par ailleurs publié plus de 30 recueils de directives pratiques sur la santé et la sécurité au travail. Pour plus d'informations, voir le site: www.ilo.org/safework.

Organisation internationale du Travail

4 route des Morillons
CH-1211 Genève 22, Suisse
Tél: + 41 22 799 7912
Fax: + 41 22 799 8577
www.ilo.org/communication